



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 5853

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs français dont chacun connaît l'excellent travail de recherche et d'amélioration génétique engagé, et son importance dans l'économie et dans la vie du tissu rural français. Il apparaît que le niveau de rémunération consacré à ce domaine ne permet plus d'assurer la pérennité de ces recherches. Il lui demande donc la nature, les perspectives et échéances de son action ministérielle et lui fait part de sa détermination à voir l'État continuer le rôle qui lui revient pour assurer la régulation de ce schéma d'amélioration génétique.

Texte de la réponse

Deux arrêtés du ministère du budget, l'un du 3 février 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annulé 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce chapitre initialement doté de 131 MF est consacré à la sélection animale. Ces mesures de régulation budgétaire ont entraîné, dès leur publication, des modifications dans la répartition prévisionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de sélection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont pu être prises pour réduire les effets de cette régulation auprès des différents organismes concernés, en mobilisant 14 MF de crédits par redéploiement budgétaire. En fonction des arbitrages budgétaires prochains, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploiera à préserver les moyens nécessaires à ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5853

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2993

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3909